



Dossier de demande de subvention de fonctionnement

Loi du 1^{er} Juillet 1901 relative au contrat d'association.

Associations 2024

- Première Demande
 Renouvellement

Cadre réservé à la Ville de Bourbourg

Dossier n°2024-

Arrivée au GA le :

Montant sollicité :

Les subventions de fonctionnement sont votées au Conseil Municipal au cours duquel le budget est adopté. En fonction des montants, les subventions pourront être allouées en une ou plusieurs fois.

A remplir et à déposer avant le **LUNDI 27 NOVEMBRE 2023 DERNIER DELAI**

Adresse postale	Adresse Physique
Mairie de Bourbourg Guichet Associatif Place de l'Hôtel de Ville BP 50 59630 BOURBOURG	Guichet Associatif Espace Pierre de Coubertin Avenue François Mitterrand 59630 BOURBOURG

03 28 20 91 91

guichetasso@bourbourg.fr

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ETRE ETUDIÉ

1/ Identification de l'association

Nom complet de l'association

Sigle de l'association

Nom et prénom du Président

Adresse du siège social

Code Postal

Ville

Téléphone

Mail

Site internet

Objet de l'association

Les informations précédentes seront publiées dans le guide des associations.

Conformément à la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification que vous pouvez exercer auprès du Guichet Associatif Espace Pierre de Coubertin.

Numéro SIRET

Numéro RNA

Montant sollicité pour 2024 :

Le montant indiqué doit être le même que pour votre budget prévisionnel

2 / Identification de la personne responsable du dossier au sein de l'association

Nom : Prénom : Qualité :

Téléphone (portable de préférence) :

E-Mail :

3/ Renseignements d'ordre administratif et juridique

N° d'enregistrement en Préfecture :

Date de déclaration de création en Préfecture :

Date de la dernière modification des statuts :

Date de la dernière assemblée générale :

Type d'agrément : en date du :

Numéro d'affiliation à une fédération :

4/ Fonctionnement de l'association/Locaux/Personnel/Adhérents

Composition du bureau

Président : Monsieur Madame

Nom : Prénom :

Date de Naissance : Téléphone :

Adresse :

Profession :

Fonctionnaire Oui Non Elu Local Oui Non

Si oui, dans quelle collectivité ? Si oui, dans quelle collectivité ?

Vice-Président : Monsieur Madame

Nom : Prénom :

Date de Naissance : Téléphone :

Adresse :

Profession :

Fonctionnaire Oui Non Elu Local Oui Non

Si oui, dans quelle collectivité ? Si oui, dans quelle collectivité ?

Trésorier : Monsieur Madame

Nom :

Prénom :

Date de Naissance :

Téléphone :

Adresse :

Profession :

Fonctionnaire Oui Non

Elu Local Oui Non

Si oui, dans quelle collectivité ?

Si oui, dans quelle collectivité ?

Secrétaire : Monsieur Madame

Nom :

Prénom :

Date de Naissance :

Téléphone :

Adresse :

Profession :

Fonctionnaire Oui Non

Elu Local Oui Non

Si oui, dans quelle collectivité ?

Si oui, dans quelle collectivité ?

Ces informations vous sont demandées afin d'éviter tout conflit d'intérêt et pour protéger les associations et la collectivité.

Locaux

Des locaux sont -ils mis à disposition par la Mairie : Oui Non

Jours	Lieu	Horaires	Motif (compétition, entraînement...)	Fréquence (hebdomadaire, occasionnelle)
Lundi				
Mardi				
Mercredi				
Jeudi				
Vendredi				
Samedi				
Dimanche				

Local Exclusif Oui Non

Local Partagé Oui Non

Si local partagé, avec quelle association ?

Pour la mise à disposition de locaux par la Ville :

Existe-t-il une convention avec la Ville ?

Oui Non

Adresse du local :

Avez-vous participé à la Fête des Sports et de la Vie Associative ?

Oui Non

Avez-vous participé au cortège de Gédéon ?

Oui Non

Les dispositifs d'aides :

Avez-vous adhéré au dispositif national Pass Sport ?

Oui Non

Avez-vous adhéré au dispositif Aide'O Sports de la Ville ?

Oui Non

Les salariés

Avez-vous utilisé le chèque emploi associatif pour rémunérer des encadrants ?

Oui Non

Noms et Prénoms	Fonctions	Types de contrats	Temps Plein	Temps partiel
				%
				%
				%

Des formations sont-elles prévues pour votre personnel Oui Non

Nombre de volontaires : (exemple bénévole ou service civique) :

Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique :

Total de la Masse salariale, charges sociales comprises :

Les adhérents et bénéficiaires

	Bourbourgeois		Non Bourbourgeois		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Enfants de 4 à 17 ans inclus						
Adultes						
Seniors + de 65 ans						

Le Montant de vos cotisations

	Bourbourgeois	Non Bourbourgeois
Enfants de 4 à 17 ans inclus		
Adultes		
Seniors + de 65 ans		
Tarif Famille		

COMPTE RENDU FINANCIER DE L'ANNEE 2023

CHARGES	REALISE	PRODUITS	REALISE
Report du déficit (N-1)		Report de l'excédent (N-1)	
Achats		Produits des activités	
Matériel		Vente de produits publicitaires	
Habillement		Buvette	
Coupes Trophées		Concours championnat	
Denrées alimentaires		Loterie, Tombola	
Boissons		Prestations de service	
Carburant		Stages	
Autres (à préciser)		Autres (à préciser)	
Services Extérieurs		Montant du produit tiré d'un équipement public	
Assurances		Entrées de stade	
Réparation matériel		Entrées de salle	
Locations		Entrées de spectacle	
Documentations		Autres (à préciser)	
Autres (à préciser)			
Autres Services Extérieurs		Subventions de fonctionnement	
Cotisations aux Fédérations		Commune ordinaire	
Licences		Commune projet	
Personnels extérieurs		CUD	
Honoraires		Département	
Publicité		Région	
Transports		Etat	
Réceptions		Fonds Européen	
Frais Postaux		Caisse Allocations Familiales	
Télécommunications		Fédérations	
Arbitrage		Autres (à préciser)	
Formation			
Indemnités			
Amendes			
Dons Versés			
Frais de Sécurité			
Autres (à préciser)			
Impôts et Taxes			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes			
Charges de Personnel			
Salaires Bruts			
Charges			
Charges financières		Produits financiers	
Frais Bancaires			
Autres (à préciser)			
Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
SACEM, Sécurité, Police			
Autres (à préciser)			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
Résultat (Bénéfice ou perte)			
Disponibilité en banque au 31/10/23			
Disponibilité en caisse au 31/10/23			

BUDGET PREVISIONNEL 2024

CHARGES		PRODUITS	
Achats		Produit des activités	
Matériel		Vente de produits publicitaires	
Habillement		Buvette	
Coupe, trophées		Concours, Championnat	
Denrées alimentaires		Loterie, tombola	
Boissons		Prestations de services	
Carburant		Stages	
Autres (à préciser)		Autres (à préciser)	
Services Extérieurs		Montant du produit tiré d'un équipement public	
Assurances		Entrées de stade	
Réparation Matériel		Entrées de salle	
Locations		Entrées Spectacle	
Autres (à préciser)		Autres (à préciser)	
Autres services extérieurs		Subventions de fonctionnement	
Cotisation aux fédérations		Commune ordinaire	
Licences		Commune projet	
Personnels extérieurs		CUD	
Honoraires		Département	
Publicité		Région	
Frais déplacement transport		Etat	
Réceptions		Union Européenne	
Frais postaux		Caisse d'Allocations Familiales	
Télécommunications		Fédérations	
Arbitrage		Autres (à préciser)	
Formation			
Indemnités			
Amendes			
Dons versés			
Frais de sécurité			
Autres (à préciser)			
Impôts et Taxes			
Charges de personnel			
Salaires Bruts			
Charges			
Charges financières		Produits Financiers	
Frais Bancaires			
Autres (à préciser)			
Charges Exceptionnelles		Produits Exceptionnels	
SACEM, Sécurité, police			
Autres (à préciser)			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
Résultat (bénéfice ou perte)			
Trésorerie			
Disponibilité en banque au 31/10/23			
Disponibilité en caisse au 31/10/23			
TOTAL DISPONIBLE			

Pour les subventions dont le montant est compris entre 500€ et 152 999 €, merci d'indiquer le Nom, Prénom et la signature du vérificateur aux comptes (si désigné au sein de l'association) :

Pour les subventions dont le montant est supérieur à 153 000 €, merci d'indiquer le Nom, Prénom et la signature du commissaire aux comptes :

Le Président ainsi que le trésorier certifient exactes les données indiquées dans le compte-rendu financier 2023, ainsi que dans le budget prévisionnel 2024

Le Président,

Signature

Le Trésorier,

Signature

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Cette partie doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée.

Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, **merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.**

Je soussigné(e) (nom et prénom)

Représentant(e) légal(e) de l'association

- Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations fiscales et sociales, ainsi que des cotisations et paiements y afférents ;
- Certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics ;
- **Certifie que l'association :**
 - Ne dispose pas d'épargne**
 - Dispose d'une épargne**
- Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire de l'association

Fait le :

Le président ou le signataire mandaté.

Rappels de la loi

En application des dispositions de l'article L161 1-4 de la Loi n°96-142 du 21 Février 1996 du Code Général des Collectivités territoriales, toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée. **Tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé ainsi que tous les documents faisant connaître les résultats de leur activité.**

La loi n°2000-321 du 12 Avril 2000 (Article 10) rend obligatoire la transmission d'un compte-rendu financier à l'administration qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée, y compris dans le cas où le renouvellement de la subvention n'est pas demandé.

Pour les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 €uros et ayant reçu plus de 50 000 €uros de subventions publiques en 2023 : Les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature de manière anonyme (**article 20 de la loi n°2006-586 du 23 Mai 2006**)

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné au suivi de votre dossier de subvention, ainsi qu'à la réactualisation des fichiers internes de la Mairie. Les destinataires des données sont les élus ainsi que les employés municipaux. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 Janvier 1978 modifiée en 2004 et au Règlement Général de la Protection des Données, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant, en vous adressant au Guichet Associatif. Vous pouvez également pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant ou demander l'effacement de celles-ci.